Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 035-213502057-20260831-2026_58-DE

Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Noyal Sous Bazouges

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/08/2026

Date de la convocation
12/08/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	09	09

Vote
A la majorité
Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 01/09/2026

L'an 2026, le 31 Août à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Noyal Sous Bazouges dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MALLET Bertrand, Maire.

Présents : M. MALLET Bertrand, Maire,
Mmes : BOBON Christelle, BOUGERE Cindy, MAGAUD PERNOT Roxanne, SAVINEL Fanny
MM : MAILLARD Jean-Charles, MARIAU Noël, PRESSET Jean-Baptiste, THÉBAULT Fabrice

Pouvoir : EON Jean-Yves donne pouvoir à MALLET Bertrand

Excusée : BAZILLE Sandra

Secrétaire de séance : PRESSET Jean-Baptiste

2026/58 – Location de la salle polyvalente : tarif « entreprise »

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'aucun tarif n'est fixé pour la location de la salle polyvalente par une entreprise.

Vu la délibération n°2025/80 en date du 22/12/2025, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de se prononcer sur l'instauration de ce nouveau tarif.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- **DÉCIDE** de ne pas instaurer de tarif « entreprise » pour la location de la salle polyvalente.

Secrétaire de séance :
Jean-Baptiste PRESSET

Pour copie conforme :
Le Maire, Bertrand MALLET